

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 27 octobre 2015 à 20 heures à la salle Flore Laurentienne située au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES:

Mesdames Aurélie Condrain-Morel, Diane Fournier, Denise Girard, Myriam Hardy et Catherine Pelletier

Messieurs Michel Gervais, Benoît Laganière, Serge Mainville, David Miljour et Alain Riendeau

Formant quorum sous la vice-présidence de M. Michel Gervais.

COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS:

Madame Valérie St-Laurent
Messieurs Yanick Cyr et Bruno Marcoux

SONT ABSENTS :

Mesdames Paule Froment et Carole Lavallée
Monsieur Michel Rocheleau

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Raynald Thibeault, directeur général
M. Anthony Bellini, directeur général adjoint
Mme Sylvie Caron, directrice générale adjointe
M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint
Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
Mme Johanne Caron, directrice du Service des ressources financières
M. Éric Lafrance, directeur du Service des ressources matérielles
MM. Denis Hérard et Joël Lavallière de Deloitte S.E.N.C.R.L. / S.R.L.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION

En l'absence de la présidente, le vice-président, M. Michel Gervais, préside la séance et déclare la séance ouverte. Il est 20 h 18.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2015

19-CC-2015-2016

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard :

QUE l'ordre du jour soit adopté en avançant avant le point 6, le point 11.1 de l'ordre du jour, soit celui du Service des ressources financières s'intitulant : *États financiers 2014-2015 et rapport de l'auditeur indépendant.*

Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal:
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 septembre 2015
4. Parole aux élèves
5. Période de questions orales du public
6. Service des ressources financières
 - 6.1 États financiers 2014-2015 et rapport de l'auditeur indépendant
7. Affaires de la Direction générale
 - 7.1 Reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs
8. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
 - 8.1 Conseils d'établissement des centres – nomination des représentants des milieux socio-économiques, sociocommunautaires et des entreprises
9. Affaires du Service des ressources éducatives
 - 9.1 Dérogation au régime pédagogique pour l'école Tourterelle
10. Affaires du Service des ressources humaines
11. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
12. Affaires du Service des ressources financières
 - 12.1 Suivi final du plan de redressement financier 2014-2015
 - 12.2 États financiers – nomination annuelle des auditeurs externes
13. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 13.1 Autorisation préalable pour la conclusion d'un contrat de services professionnels en architecture – projet de construction d'une école hôtelière
14. Affaires du Service des technologies de l'information
15. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
16. Autres points
 - 16.1 Résolution suite à la rencontre de travail extraordinaire du 29 septembre 2015
 - 16.2 Motion de félicitations – monsieur Raynald Thibeault
 - 16.3 Plaintes déposées en vertu du Code d'éthique et de déontologie des commissaires – dépôt des décisions de la responsable de l'éthique
17. Période de questions orales du public

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2015

18. Parole aux commissaires
19. Ajournement ou clôture de la séance

20-CC-2015-2016

**EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2015**

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Gervais que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 septembre 2015 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

PAROLE AUX ÉLÈVES

Aucun élève n'a pris la parole.

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Deux personnes ont pris la parole. Un document a été déposé.

21-CC-2015-2016

**ÉTATS FINANCIERS 2014-2015 ET RAPPORT DE L'AUDITEUR
INDÉPENDANT**

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique*, toute commission scolaire doit soumettre le rapport financier annuel accompagné du rapport de l'auditeur au ministre;

CONSIDÉRANT le rapport de l'auditeur indépendant Deloitte S.E.N.C.R.L. / S.R.L ;

CONSIDÉRANT les états financiers indiquant des revenus totaux de 372 338 425 \$ pour l'exercice financier et des dépenses correspondantes de 372 338 425 \$, soit l'équilibre budgétaire;

IL EST PROPOSÉ par M. Bruno Marcoux :

QUE le Conseil des commissaires reçoive le rapport financier de la Commission scolaire Marie-Victorin pour l'exercice financier 2014-2015 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant.

Adoptée à l'unanimité

REDDITION DE COMPTES SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Le directeur général présente la reddition de comptes sur sa délégation de pouvoirs couvrant la période du 17 septembre au 22 octobre 2015.

Aucune question n'a été posée par les commissaires.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2015

22-CC-2015-2016

**CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT DES CENTRES – NOMINATION DES
REPRÉSENTANTS DES MILIEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES,
SOCIOCOMMUNAUTAIRES ET DES ENTREPRISES**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 102 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès des groupes socio-économiques et sociocommunautaires;

CONSIDÉRANT la sollicitation faite auprès des entreprises de la région;

CONSIDÉRANT les recommandations des directions des centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que, malgré le processus de consultation et de sollicitation, des postes sont vacants dans certains conseils d'établissement;

CONSIDÉRANT que le mandat des représentants est d'une durée de 2 ans;

CONSIDÉRANT la résolution n° 40-CC-2013-2014 adoptée le 22 octobre 2013 par le Conseil des commissaires concernant la nomination des représentants pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015;

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Riendeau :

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'établissement des centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle correspondant pour les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017 :

- **Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard**
 - Groupes socio-économiques et socio-communautaires
 - M. Sébastien Carignan, Carrefour jeunesse-emploi La Pinière
 - Mme Saloua Assoun, Maison internationale
- **Centre d'éducation des adultes LeMoine-d'Iberville**
 - Groupes socio-économiques et socio-communautaires
 - Mme Micheline Léger, CJAD – Carrefour jeunesse-emploi Laporte
- **Centre d'éducation des adultes des 16-18 ans**
 - Groupes socio-économiques et socio-communautaires
 - Mme Guylaine Turpin, Carrefour jeunesse-emploi
- **Centre de formation professionnelle Charlotte-Tassé**
 - Groupes socio-économiques et sociocommunautaires
 - M. Denis Rousseau, directeur de la Croisée de Longueuil
 - Mme Caroline Gagnon, directrice du Carrefour jeunesse-emploi

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2015

- Groupes - Entreprises
 - Mme Chantal Boddrige, Centre hospitalier CSSS Champlain-Lemoyne
 - Mme Viviane Landry, Centre hospitalier CSSS Pierre-Boucher
- **Centre de formation professionnelle Jacques-Rousseau**
 - Groupes – Entreprises
 - M. Jacques Deperriaux, Groupe Maurice L'Avantage
 - Mme Isabelle Ferland, travailleuse autonome
- **Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy**
 - Groupes - Entreprises
 - Mme Annie Sauvé, Distributrice Automatique Ben inc.

Adoptée à l'unanimité

23-CC-2015-2016

**DÉROGATION AU RÉGIME PÉDAGOGIQUE POUR L'ÉCOLE
TOURTERELLE**

CONSIDÉRANT le troisième alinéa de l'article 222 de la *Loi de l'instruction publique* qui autorise la Commission scolaire Marie-Victorin, sous réserve des règles de sanction des études prévues au régime pédagogique, à permettre une dérogation à une disposition du régime pédagogique pour favoriser la réalisation d'un projet pédagogique particulier applicable à un groupe d'élèves;

CONSIDÉRANT l'obtention, en janvier 2011, d'une dérogation du régime pédagogique relativement aux pourcentages, aux moyennes de groupe (art. 30.1), à la pondération déterminée pour chacune des étapes (art. 30.2) et celle définie pour les épreuves ministérielles (art. 30.3) pour l'école Tourterelle;

CONSIDÉRANT les particularités de la pédagogie par projets qui est utilisée à l'école Tourterelle;

CONSIDÉRANT les deux projets personnels des élèves réalisés dans une année scolaire (projet d'automne et projet d'hiver);

CONSIDÉRANT l'importance qu'occupent ces projets dans le développement des compétences des élèves en science et technologie ainsi qu'en géographie, histoire et éducation à la citoyenneté;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'avoir complété le projet pour évaluer ces disciplines;

CONSIDÉRANT que l'école accorde une importance particulière au rythme d'apprentissage de l'élève;

CONSIDÉRANT que l'équipe-école respecte les dates de remise de la première communication et des trois bulletins;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2015

CONSIDÉRANT que l'équipe-école a fait une réflexion au regard des normes et modalités de l'évaluation et que toutes les autres matières respectent les fréquences d'évaluation de la CSMV;

IL EST PROPOSÉ par Mme Catherine Pelletier :

QU'UNE dérogation soit accordée à la disposition du régime pédagogique (art. 30.1) relativement à l'obligation d'inclure un résultat disciplinaire pour chaque matière enseignée aux trois étapes du bulletin afin que les matières suivantes : science et technologie et géographie, histoire et éducation à la citoyenneté, soient évaluées qu'à la deuxième et la troisième étapes.

Adoptée à l'unanimité

24-CC-2015-2016

SUIVI FINAL DU PLAN DE REDRESSEMENT FINANCIER 2014-2015

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a adopté lors de la séance ajournée du 17 juin 2014 la résolution 129-CC-2013-2014, demandant l'autorisation au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MÉESR) d'adopter un budget déficitaire pour l'année financière 2014-2015;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a déposé au ministère un budget pour l'année financière 2014-2015 qui prévoit un déficit d'exercice de 5 000 000 \$, ce qui excède la limite permise par le ministère;

CONSIDÉRANT que le ministère a demandé à la Commission scolaire de déposer, au plus tard le 15 septembre 2014, un plan de redressement financier prévoyant le retour à l'équilibre budgétaire au terme de l'année 2015-2016;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a adopté lors de la séance ajournée du 15 septembre 2014 la résolution 22-CC-2014-2015, un plan de redressement financier prévoyant le retour à l'équilibre budgétaire au terme de l'année 2015-2016 ;

CONSIDÉRANT qu'un suivi intérimaire du plan de redressement financier 2014-2015 prévoyant le retour à l'équilibre budgétaire au terme de l'année 2015-2016 a été présenté lors de la séance du Conseil des commissaires le 2 février 2015 ;

CONSIDÉRANT la demande du ministère faite par courriel le 27 août 2015, voulant que nous leur fournissions un suivi des économies réalisées en 2014-2015 visant à réduire notre déficit ;

CONSIDÉRANT la présentation du suivi final du plan de redressement indiquant le retour à l'équilibre budgétaire au 30 juin 2015;

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Laganière :

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2015

QUE le document intitulé « Suivi final du plan de redressement 2014-2015 » soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Adoptée à l'unanimité

25-CC-2015-2016

**ÉTATS FINANCIERS – NOMINATION ANNUELLE DES AUDITEURS
EXTERNES**

CONSIDÉRANT la résolution # 73-CC-2014-2015 adoptée lors du Conseil des commissaires du 27 janvier 2015;

CONSIDÉRANT l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ par Mme Aurélie Condrain-Morel :

QUE les services de la firme « Deloitte S.E.N.C.R.L. / S.R.L. » soient retenus pour effectuer le mandat d'audit externe pour l'exercice 2015-2016, et ce, conformément au «Mandat de vérification externe des commissions scolaires ».

Adoptée à l'unanimité

26-CC-2015-2016

**AUTORISATION PRÉALABLE POUR LA CONCLUSION D'UN CONTRAT DE
SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – PROJET DE
CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE HÔTELIÈRE**

CONSIDÉRANT la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (ci-après la « LGCE »);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles prévoit conclure un contrat de services professionnels en architecture relativement au projet de construction d'une école hôtelière, dont le montant est évalué à plus de 500 000 \$;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'autoriser les contrats de services de plus de 500 000 \$ relève du Conseil des commissaires (pouvoir non délégué);

CONSIDÉRANT que ce contrat de services n'a pas pour effet d'é luder les dispositions de la LGCE, puisqu'il a une fin déterminée à l'avance et qu'il nécessite une expertise spécifique disponible seulement à l'externe;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de travail du Conseil des commissaires lors de sa réunion du 27 octobre 2015;

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville :

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2015

QUE soit autorisée la conclusion d'un contrat de services professionnels en architecture de plus de 500 000 \$, pour le projet de construction d'une école hôtelière.

Adoptée à l'unanimité

27-CC-2015-2016

**RÉSOLUTION SUITE À LA RENCONTRE DE TRAVAIL EXTRAORDINAIRE
DU 29 SEPTEMBRE 2015**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de formuler annuellement des attentes au directeur général de la Commission scolaire Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT la rencontre de travail du Conseil des commissaires du mardi 29 septembre 2015;

CONSIDÉRANT les résolutions qui y ont été discutées et votées dans un contexte de collégialité;

IL EST PROPOSÉ par Mme Valérie St-Laurent :

L'OBLIGATION DE DONNER suite aux discussions qui ont eu lieu dans cette rencontre du Conseil des commissaires, dans le but de revisiter la démarche pour les attentes signifiées au directeur général et son évaluation pour l'année 2015-2016.

Adoptée à l'unanimité

28-CC-2015-2016

MOTION DE FÉLICITATIONS – MONSIEUR RAYNALD THIBEAULT

CONSIDÉRANT les attentes signifiées au directeur général pour l'année 2014-2015;

CONSIDÉRANT le travail accompli dans une année scolaire marquée par les compressions budgétaires;

CONSIDÉRANT l'arrivée d'un nouveau Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la somme des actions posées et des réalisations obtenues pour l'année 2014-2015 par le directeur général et son équipe;

CONSIDÉRANT le leadership exemplaire de Raynald Thibeault;

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard :

1^o **DE FÉLICITER** et **DE REMERCIER** publiquement M. Raynald Thibeault pour les résultats obtenus et à sa grande contribution à la Commission scolaire Marie-Victorin afin de la faire rayonner au plan provincial;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

9

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2015

2° **DE SOULIGNER** son engagement hors du commun pour l'école publique et en particulier la Commission scolaire Marie-Victorin.

Le commissaire Alain Riendeau demande le vote :

POUR : 9

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

Adoptée à la majorité

**PLAINTES DÉPOSÉES EN VERTU DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES – DÉPOT DES DÉCISIONS DE LA
RESPONSABLE DE L'ÉTHIQUE**

Le directeur général dépose les deux décisions rendues par Me Madeleine Lemieux en date du 16 octobre 2015 conformément à l'article 8.4 du *Règlement n° 1-2009 concernant le Code d'éthique et de déontologie des commissaires* de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Ces décisions seront déposées sur le site Internet de la CSMV.

AUTRES POINTS

Aucun autre point n'est traité.

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Six commissaires ont pris la parole.

29-CC-2015-2016

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Laganière que la séance prenne fin.
Il est 21 h 16.

Présidente

Secrétaire générale

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

10

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2015